



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL

Secrétariat Bastendorf

6, Hauptstrooss

L-9350 BASTENDORF

Tél : 803803-220 Fax : 803803-100 Email : secretariat@tandel.lu

COMMUNE de TANDEL

Avis au public

*Loi modifiée du 19 juillet 2004
concernant l'aménagement communal
et le développement urbain*

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier (PAP) nouveau quartier portant sur des fonds sis au lieu-dit « ennert dem Bour » à Fouhren, présenté par le bureau d'études Rausch & ass. sàrl de Wahl, pour le compte de VIAR sàrl a été introduit à la commune pour adoption.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours à la mairie de Bastendorf où le public peut en prendre connaissance, à savoir du 15 octobre 2018 jusqu'au 14 novembre 2018 inclus.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt dudit projet, les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier susmentionné doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées. Le projet est également publié au site internet de la commune : www.tandel.lu

Bastendorf, le 12 octobre 2018

Le collège des bourgmestre et échevins
Kaes Ali, Aust Alain, Weis Nico

